

Durée de détention	Taux d'abattement applicable chaque année de détention Assiette pour l'impôt sur le revenu	Taux d'abattement applicable chaque année de détention Assiette pour les prélèvements sociaux
Moins de 6 ans	0%	0%
De la 6 <sup>ème</sup> à la 21 <sup>ème</sup> année	6%	1.65%
22 <sup>ème</sup> année révolue	4%	1.60%
Au-delà de la 22 <sup>ème</sup> année	-	9%